



Message du Conseil communal au Conseil général n°156 du 16.11.2020

Objet : Prendre connaissance et préavisier le crédit de CHF 2'100'000.- pour la création d'une colonne principale d'alimentation en eau potable entre Bassecourt et Courtételle.

1. Préambule / Objet

L'approvisionnement en eau potable est une tâche communale.

Les communes doivent disposer de ressources en eau permettant d'alimenter la population en eau potable de qualité irréprochable et en quantité suffisante en tout temps. (Extrait de la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux art. 76 et 77).

Les villages de Courtételle et Courfaivre collaborent étroitement depuis 95 ans pour leur approvisionnement en eau, ce service intercommunal des eaux est régi par une convention.

La commune de Haute-Sorne, depuis sa création, a poursuivi dans ce sens. Les deux communes ont même accru les synergies d'ouvrages et de ressources afin d'optimiser les coûts et la qualité de la distribution de l'eau potable.

Les installations principales (sources, puits, réservoirs, station de traitement, stations de pompages et conduites principales) situées à Courfaivre et à Courtételle sont donc copropriété des communes concernées. Ce fonctionnement a permis de répondre aux besoins de la population jusqu'à présent.

Désormais, deux problèmes principaux se posent :

- la faiblesse des ressources en qualité et en quantité.
- la vétusté et le diamètre insuffisant de la conduite de transport Courfaivre-Courtételle.

Ces problèmes ne permettent plus aux communes de Courtételle et de Haute-Sorne de répondre aux dispositions légales en vigueur.

Après réflexions, entre les différents partenaires (communes, instances cantonales, bureaux d'ingénieurs), les deux communes ont opté pour la création d'une colonne principale d'alimentation en eau potable entre Bassecourt et Courtételle qui permettra de remédier à la situation.

Cet objet sera soumis à la votation populaire.

2. Introduction

Le service des eaux Courtételle - Haute-Sorne possède notamment : 1 puits (Petites Aingles), 5 sources (Noire Fontaine, Chenal, Bambois, Chauffour et Noir Bois), 4 réservoirs, 2 stations de traitement et 5 stations de pompage.

Faiblesse des ressources en qualité :

Le puits des Petites Aingles présente, depuis maintenant plusieurs années, des traces de polluants industriels. Une étroite collaboration en continu avec le Canton du Jura a été mise en place pour s'assurer que les pratiques du service des eaux sont adaptées à la situation. Bien que les valeurs mesurées soient toujours en dessous des valeurs limites, l'utilisation du puits a été réduite à son minimum. Il est probable que cette pollution soit encore durable sur plusieurs années, voir décennies.

De plus, une campagne de mesure de micropolluants réalisée cette année a montré des traces de chlorothalonil sur la source du Noir Bois. Les valeurs dépassent les nouveaux seuils limites. Les communes de Courtételle et de Haute-Sorne ont décidé d'appliquer le principe de précaution en utilisant au minimum cette source. Sa dilution avec les autres ressources de bonne qualité permet de répondre aux impératifs de qualité. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) approuve tout à fait le fonctionnement nouvellement mis en place et la réactivité des communes.

Conduite de transport Courfaivre-Courtételle :

La défense incendie de Courtételle est assurée depuis le réservoir du Moré à Courfaivre, ceci du fait que la quasi-totalité des ressources sont situées à proximité de ce réservoir (d'où la collaboration historique entre les deux villages). La protection incendie de Courtételle ainsi que son approvisionnement en eau potable dépendent principalement de cette conduite de transport intercommunale.

Cette conduite a aujourd'hui dépassé sa durée de vie. Récemment elle a dû être mise définitivement hors service sur une partie de sa longueur. Une situation provisoire a pu être mise en place en faisant transiter l'eau à travers le réseau de Courfaivre. Cette situation n'est viable qu'à court terme, car elle sollicite excessivement le réseau du village.

Pour se conformer aux exigences en vigueur, les deux communes ont opté :

- pour l'abandon momentané du puits des Petites Aingles et de la source du Noir Bois,
- pour la création d'une colonne principale d'alimentation entre Bassecourt et Courtételle.

A la page suivante se trouve une vue schématique du réseau hydraulique après les travaux envisagés.

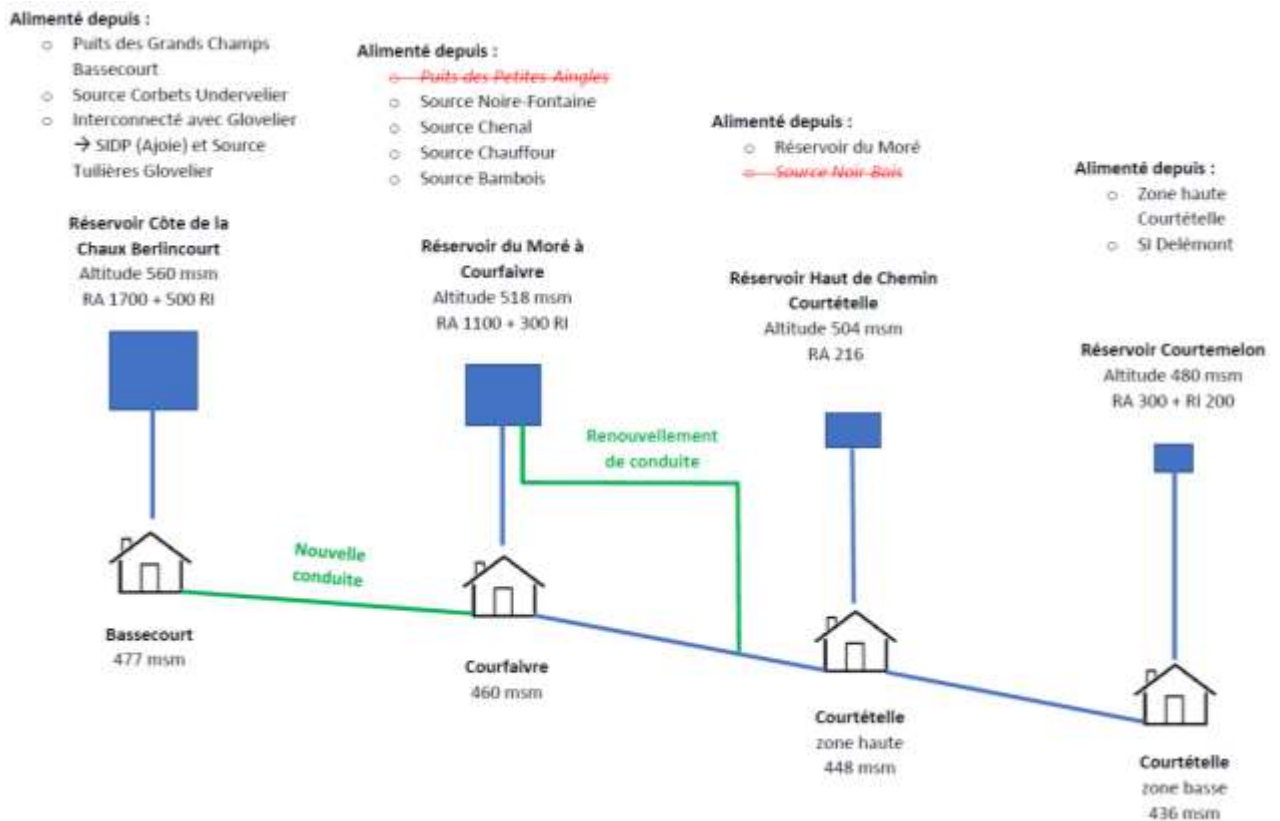


Figure 1 : Vue schématique du réseau hydraulique après travaux

3. Conditions générales

Faiblesse des ressources :

Il est impératif de pallier le manque de production découlant de l'abandon momentané ou pérenne des deux ressources mentionnées plus haut.

L'étude globale de l'approvisionnement en eau potable de Haute-Sorne, par son PGA (Plan Général d'Alimentation), avant même les problèmes survenus cette année, prévoyait la construction d'une nouvelle conduite de transport entre Bassecourt et Courfaivre. Le diamètre intérieur sera de 180mm au minimum.



Figure 2 : Schéma de principe de l'interconnexion Bassecourt – Courfaivre, tracé définitif restant à définir

Cette conduite permettra d'alimenter le village de Courfaivre par le réservoir Côte de la Chaux (à Berlincourt), nœud central de l'alimentation en eau potable de Haute-Sorne.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PGA de Haute-Sorne, l'Office de l'Environnement (ENV) préavis favorablement cette réalisation. La décision formelle de subventionnement interviendra ultérieurement dans le cours de la procédure. Une participation maximale de 40% est cependant raisonnablement escomptée sur la conduite d'interconnexion (hors travaux induits).

Une demande de subventionnement sera également adressée auprès de l'établissement cantonal d'assurance (ECA), elle devrait atteindre environ CHF 7.-/m. Le tracé de la nouvelle conduite mesure environ 1'200 m.

Conduite de transport Courfaivre-Courtételle :

Pour remédier aux problèmes techniques et sortir de ce qui est qualifiable de situation de crise, il est impératif de réaliser à très courte échéance le renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle. Elle a été construite en 1956, maintes fois déviée pour permettre la construction de bâtiments. Elle se trouve aujourd'hui dans un état constructif vétuste. Comme dit ci-dessus, une section de cette conduite a récemment dû être mise hors service.

L'installation d'une nouvelle conduite de 200 mm diamètre a été étudiée et la réalisation tend à pouvoir débuter.

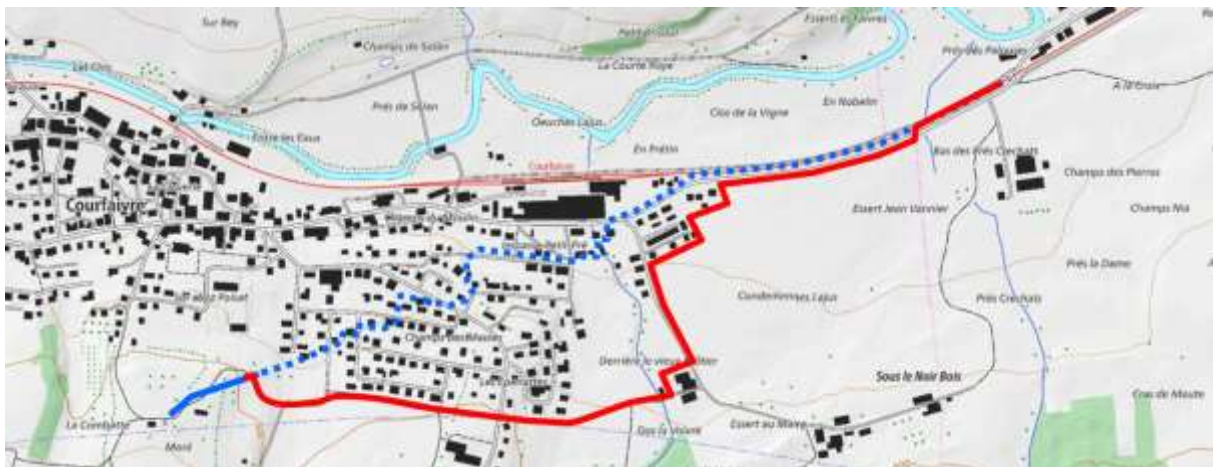


Figure 3 : Nouveau tracé proposé en rouge (variante retenue) et tracé actuel en bleu.

Le renouvellement de cette conduite principale de transport permettra de répondre de manière durable aux impératifs techniques du service des eaux Courtételle - Haute-Sorne.

Ces travaux ne peuvent pas recevoir de subvention cantonale, s'agissant d'un renouvellement de conduite.

En revanche, une subvention d'environ CHF 40.-/m devrait pouvoir être obtenue de la part de l'ECA. Pour rappel, le tracé de la nouvelle conduite mesure 1925m.

4. Considérations particulières

Conduite de transport Bassecourt - Courfaivre

L'alimentation du village de Courfaivre se fera depuis le réservoir de la Côte de la Chaux (Berlincourt). La redondance des ressources permet d'assurer en tout temps un approvisionnement de qualité et en quantité suffisante.

Pour assurer la robustesse du système d'alimentation, des interconnexions entre Berlincourt, Boécourt et le SIDP via Glovelier ont été réalisées récemment. Le village de Courtételle bénéficiera également des avantages de ce système performant, sous forme d'eau de secours.

La localisation du réservoir de la Côte de la Chaux permettra d'assurer une pression d'alimentation et une défense incendie adéquate pour l'ensemble du village de Courfaivre. Un ouvrage de pompage existant, situé sur le haut du village de Courfaivre, dont l'exploitation est problématique et onéreuse, pourra ainsi être abandonné.

Une fois cette interconnexion réalisée, le service des eaux de Haute-Sorne alimentera en partie le service intercommunal des eaux de Courfaivre – Courtételle, financièrement séparé. Les conditions y relatives seront traitées au travers de la convention qui lie les deux communes.

Conduite de transport Courfaivre – Courtételle

Ce projet date de quelques années déjà. En juillet 2017, période d'étiage important, la consommation d'eau a dépassé le débit maximal de la conduite de transport. Cette situation est encore péjorée en raison de la mise en place du fonctionnement provisoire. En effet, le transit des volumes nécessaires à l'alimentation de Courtételle par les conduites de diamètre 125mm du réseau de Courfaivre réduit les volumes transportables par rapport à la conduite de liaison désactivée, laquelle présente une section de 150mm.

Le réservoir du Moré à Courfaivre est idéalement situé pour assurer l'alimentation du village de Courtételle, ainsi que sa défense incendie. La proximité du réservoir avec les ressources justifie son emplacement historique.

L'étude technique du renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle est terminée, le projet est en phase de mise à l'enquête publique.

5. Délai de réalisation

L'étude pour l'interconnexion de Bassecourt et de Courfaivre débutera au printemps 2021. Une mise en service en 2023 est planifiée.

Les travaux de renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle pourraient débuter au printemps 2021, sous réserve des décisions politiques et populaires.

6. Coût des travaux et/ou études

Le renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle est chiffré, selon le tableau ci-après, établi en fonction des rentrées de soumissions des entreprises.

	<i>Montant en CHF</i>
Etudes réalisées à ce jour	59 376
Travaux de génie-civil	294 700
Travaux sanitaires et d'appareillage	468 900
Sécurité CFF pour travaux à proximité des voies	15 000
Frais notariés	10 000
Paysagiste, indemnités diverses et honoraires	137 400
Réserve pour divers et imprévus	92 600
Total	1 077 976

	<i>Montant en CHF</i>
A charge de la commune de Courtételle (60%)	646 784
A charge de la commune de Haute-Sorne (40%)	431 190

S'agissant d'un renouvellement de conduite (Courfaivre – Courtételle), la loi cantonale (LGEaux) ne permet pas de bénéficier de subvention de la part d'ENV.

La réalisation de la liaison Bassecourt – Courfaivre est détaillée et chiffrée comme suit, TTC et études comprises :

	<i>Montant CHF</i>
Nouvelle conduite Bassecourt Courfaivre, longueur de 1'200 m	500 000
Bouclage secondaire du réseau à Courfaivre (Dauvie-Bruye), long. 140 m	50 000
Augmentation du diamètre dans route cantonale à Bassecourt, long. 135m	220 000
Courfaivre, ajustement de la tuyauterie au réservoir de la Moré	40 000
Bassecourt, ajustement de la tuyauterie au réservoir Côte de la Chaux	12 000
Suppression du surpresseur de la route de Soulcé	30 000
Automatisation des ouvrages et ajustement des commandes à distance	70 000
Réserve pour divers et imprévus	100 000
Total	1 022 000

	<i>Montant CHF</i>
A charge de la commune de Courtételle (60%)	613 200
A charge de la commune de Haute-Sorne (40%)	408 800

Une subvention maximale de 40% est escomptée sur la conduite Bassecourt – Courfaivre (hors travaux induits).

	<i>Montant CHF</i>
Charge totale pour la commune de Courtételle (60%) arrondi	1 260 000
Charge totale pour la commune de Haute-Sorne (40%) arrondi	840 000

7. Considérations financières

Renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle :

Répartition intercommunale selon convention			
Communes partenaires		Coutételle	Haute-Sorne
Taux de répartition		60%	40%
Investissement initial	1 078 000	646 800	431 200

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 431'200.-

Réalisation de la conduite Bassecourt - Courfaivre :

Répartition intercommunale selon convention			
Communes partenaires		Coutételle	Haute-Sorne
Taux de répartition		60%	40%
Investissement initial	1 022 000	613 200	408 800

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 408'800.-

Projet total :

Investissement CHF 840'000.-

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 840'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

8. Financement

Pour le renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle, la commune de Courtételle assumera le rôle de maître d'ouvrage, la dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Coût à charge de la commune de Haute-Sorne (40%)	CHF	431'200.-
Subventions ECA Jura	CHF	PM
Solde à financer	CHF	431'200.-

Pour la réalisation de la conduite Bassecourt - Courfaivre, la commune de Haute-Sorne assumera le rôle de maître d'ouvrage, la dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Coût à charge de la commune de Haute-Sorne (40%)	CHF	408'800.-
Subvention RCJU interconnexion	CHF	PM
Subventions ECA Jura	CHF	PM
Solde à financer	CHF	408'800.-

Recours à l'emprunt

Sous réserve des subventions à recevoir Fr. 840'000.-

La dépense sera couverte par voie d'emprunt à charge du service des eaux.

La commune de Courtételle, va gérer l'ensemble de l'emprunt, la répartition de la charge financière étant faite selon la convention intercommunale.

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'alimentation en eau, selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) la durée de vie des conduites est fixée à 80 ans, soit un taux d'amortissement de 1,25%, les installations de régulation à 5 %.

Charge financière annuelle :

Renouvellement de la conduite Courfaivre – Courtételle :

Répartition intercommunale selon convention				
Communes partenaires			Coutételle	Haute-Sorne
Taux de répartition			60%	40%
Investissement initial		1 078 000	646 800	431 200
Amortissement annuel	1.25%	13 475	8 085	5 390
Charge annuelle d'intérêts	1.50%	16 170	9 702	6 468
Charge financière annuelle		-	17 787	11 858

Réalisation de la conduite Bassecourt - Courfaivre :

Répartition intercommunale selon convention				
Communes partenaires			Coutételle	Haute-Sorne
Taux de répartition			60%	40%
Investissement initial		1 022 000	613 200	408 800
Amortissement annuel		15 400	9 240	6 160
Charge annuelle d'intérêts	1.50%	15 330	9 198	6 132
Charge financière annuelle		-	18 438	12 292

En application du règlement communal et de la LGeaux, le service de l'approvisionnement en eau potable, la charge financière annuelle est assurée par le fonds du Maintien de la Valeur. Ceci implique que l'investissement n'a pas de conséquence sur les tarifs actuellement pratiqués.

9. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à préaviser favorablement cet objet avant la votation populaire dans les communes de Courtételle et de Haute-Sorne.

Haute-Sorne, le 28.10.2020

Au nom du Conseil communal
Le Président Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat Raphaël Mérillat